



Mot du Président du SMSV 2017



En ce début d'année 2017, que je vous souhaite excellente, je tiens à remercier mes confrères pour leur confiance et je leur assure mon engagement plein et entier afin de préserver la médecine du sommeil que nous sommes fiers d'exercer pour le plus grand bien de nos patients. Je souhaite poursuivre les combats engagés par le SMSV depuis 3 ans pour garantir l'exercice après la création de la FST dont nous soutenons la création. Nous allons encore plus loin pour mettre fin aux craintes légitimes de nos collègues somnologues en exercice qu'ils soient généralistes ou spécialistes d'organes.

L'implication du bureau du SMSV durant l'année 2016 a aussi été marquée par la réalisation d'une très intéressante étude :

- « Enquête pour **évaluer l'exercice de la somnologie libérale en FRANCE en 2016** », élaborée par le bureau du SMSV en concertation avec le bureau de la SFRMS et présentée par le Pr Pierre Escourrou – Vice-Président du SMSV, lors de l'Assemblée Générale à STRASBOURG le 18/11/17. (Enquête réalisée par Clictime Mr Patrick Rémont) ; l'enquête et ses conclusions sont publiés sur notre site SMSV.

-Amélioration du **site SMSV** avec facilité de l'adhésion et de la cotisation par PayPal.

-Nous investissons actuellement pour développer une application sur **Facebook** destinée essentiellement aux **jeunes** et aux adolescents qui semblent peu informés sur les possibilités pour accéder à des soins concernant leur sommeil.

-Nous devons continuer à travailler ensemble avec les bureaux de la **SFRMS et l'INSV** au sein de notre profession. Une synergie forte pour développer la médecine du sommeil de demain nous semble primordiale et ce quels que soient les échelons, au travers de tous les membres de la profession.

-Nous avons bien noté les craintes et appréhensions évoquées à STRASBOURG : une large **mobilisation et discussion** avec le Professeur Jean-Claude MEURICE, Président de la SFRMS, est intervenue à point nommé pour rassurer les collègues. Nous pouvons tous le remercier et constater des avancées significatives dans les négociations.

Cependant, le **modèle français** a été de former, grâce au DIU, des somnologues quelles que soient leurs spécialités d'origine (il aurait sinon fallu établir une sélection à l'inscription), et d'agrèer des centres de médecine du sommeil créés par ces médecins.

La somnologie ne se fera pas sans les somnologues actuels, acteurs du soin, les patients le savent. Ils doivent être reconnus. C'est à la SFRMS d'aider le SMSV à porter cette cause (auprès de la tutelle ministérielle et de l'ordre national des médecins) comme elle porte le DIU, agrèe les centres et porte la FST.

De nombreux médecins vivent de cette activité en pratique, et ils ont besoin de certitudes pas de promesses, la responsabilité de la SFRMS se situe précisément à ce niveau.



-Puisque la **médecine du sommeil** est en passe de devenir (après la mise en place de la FST) une spécialité à part entière reconnue par l'Ordre national des Médecins, nous envisageons de proposer la création d'une commission paritaire SFRMS // SMSV, l'idée étant que les membres désignés dans cette commission soient des praticiens qui exercent la médecine du sommeil à titre principal, cela nous semble essentiel.

-D'autre part, compte tenu de la nouvelle **LPPR concernant la prescription des PPC** avec l'exigence d'un prescripteur formé ad hoc, nous nous interrogeons : qui va décider de la validation des autorisations ? :

Si ce devait être un collège national de spécialistes, le généraliste somnologue sera-t-il inclus avec les autres collègues, le SMSV sera-t-il impliqué lui aussi ?

Nous avons posé récemment la question et restons dans l'attente de réponses.

-Pour le SMSV cette représentation nationale reflète également le travail de conviction et les actions menées par l'ensemble des médecins du syndicat auprès de leurs confrères et les confortent en tant que syndicat incontournable et représentatif de la médecine du sommeil en **collaboration avec le SML**, et nous sommes heureux que le Docteur Didier CUGY secrétaire-adjoint du SMSV soit notre représentant auprès du SML.

Je remercie pour leur implication les titulaires du bureau du syndicat qui s'investissent et œuvrent à l'organisation et à la coordination de la vie syndicale.

Nous rappelons ici que ce sont aussi les cotisations qui permettent au SMSV de fonctionner et nous demandons à tous ceux qui n'auraient pas encore envoyé leur **cotisation 2017** de le faire dans les meilleurs délais pour nous permettre de développer notre action envers le milieu médical, sachant comme vous le savez, que le bureau est bénévole. Nous encourageons l'implication de plus de jeunes au bureau du SMSV

Comptant sur votre implication militante je vous souhaite à tous une **excellente année 2017**.

Docteur Alexandre DAKAR

Président SMSV